



LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
VU la proposition du Directeur de l'UFR Droit Économie et Gestion ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 2 de la licence mention Économie et Gestion**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. DE TRUCHIS DE VARENNES Gilles Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- M. ZOUKOUA Éric Alain Professeur des Universités

Membres du jury :

- | | |
|-----------------------|--|
| - Mme BARET Matilda | Attachée temporaire d'enseignement et de recherche |
| - M. VILLIEU Patrick | Professeur des Universités |
| - M. BAUDASSÉ Thierry | Maître de Conférences |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 25 novembre 2025

Eric BLOND



LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
VU la proposition du Directeur de l'UFR Droit, Économie et gestion ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 4 de la licence mention Économie et Gestion**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- Mme CONSTANT Karine Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- M. GAZÉ Pierre Maître de Conférences

Membres du jury :

- | | |
|-----------------------|----------------------------|
| - M. POIGNARD Camille | Professeur agrégé |
| - Mme LI Wenliang | Professeur du second degré |
| - M. LAHIANI Amine | Maître de Conférences |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 25 novembre 2025

Eric BLOND



LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence
VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
VU la proposition du Directeur de l'UFR Droit, Économie et Gestion ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 6 de la licence mention Économie et Gestion**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- Mme INGARAO Aurore **Maître de Conférences**

Vice-Président du jury :

- M. PARIS Anthony **Maître de Conférences**

Membres du jury :

- | | |
|----------------------------|-----------------------------|
| - Mme BELLANDO Raphaëlle | Professeure des Universités |
| - M. TOKPAVI Sessi Noudele | Professeur des Universités |
| - M. ZAKI Chahir | Chaire Professeur Junior |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 25 novembre 2025

Eric BLOND